

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER
Rhône
n° 466
1886

L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

ANNONCES

Annonces judiciaires et légales... 25 c. la ligne.
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

ABONNEMENTS

Rhône et Départements limitrophes... 6 fr.
Autres départements... 7 fr.
Union postale... 8 fr.

LES GRANDS TRAVAUX ET LE CANAL DE PANAMA

Sous ce titre, quelques journaux ont reproduit des articles de provenance étrangère attaquant violemment la commission des pétitions, parce qu'elle est favorable à l'autorisation à donner pour M. de Lesseps d'emprunter, au moyen d'une émission de valeurs à lots, les sommes qui lui sont nécessaires pour terminer le canal de Panama.

C'est toujours en dehors de nos frontières que partent les plus acerbes récriminations contre le gigantesque projet. Ce sont ceux-là mêmes qui font une concurrence si acharnée à notre commerce et à notre industrie, qui veulent prendre la défense de nos finances et nous prémunir contre nos entraînements.

S'il s'agissait d'un emprunt pour une puissance quelconque, serait-elle aux confins du globe terrestre, on ne trouverait pas que nous avons trop à faire chez nous sans aller dépenser, dans l'intérêt des Anglais ou des Américains, notre épargne à Panama.

La commission des pétitions vient de prendre une détermination toute patriotique, quoi qu'on en dise, et le gouvernement doit accorder l'émission des valeurs à lots, pour favoriser l'achèvement du canal de Panama.

En effet, si, laissant de côté les calomnies intéressées qu'on a publiées sur les travaux du canal de Panama, on veut bien examiner quels sont les capitaux engagés dans cette entreprise, on se convaincra facilement que la grosse majorité, les deux tiers des sommes dépensées proviennent de l'épargne française. Faudra-t-il que nos législateurs, pour plaire à certains envieux ou à quelques spéculateurs de mauvaise foi, refusent le vote qui doit assurer la réussite de l'entreprise?

La généralité des porteurs d'actions et d'obligations de Panama ont confiance, et ce sont ceux-là mêmes qui ont déjà engagé quelques capitaux qui viendront apporter leur disponible dans le nouvel emprunt.

Il n'y a pas de désastre à redouter pour les vrais souscripteurs, ceux-là ont leurs titres en portefeuille, et ils attendent avec confiance que l'œuvre soit achevée. Mais à côté des souscripteurs, il y a les spéculateurs, ceux qui, sur une nouvelle dont ils ne connaissent pas la source, veulent faire des coups de Bourse et, tantôt à la baisse tantôt à la hausse, se laissent déborder. Si ce sont ces ruines que l'on redoute, elles sont peu intéressantes.

Puisque cette somme de 600 millions est absolument nécessaire et suffisante, puisque les rapports des ingénieurs et des personnes compétentes, qui ont visité Panama, sont unanimes à proclamer que le canal sera achevé dans le délai fixé, faut-il maintenant reculer et, par un refus à cette émission, perdre le fruit de tant d'efforts?

Peut-on croire que nos grands travaux ne se poursuivront pas parce que 600 millions iront à Panama? Ce serait douter, alors, de notre fortune nationale. Ce n'est pas expédier à l'étranger les millions de la France que de soutenir une œuvre créée et poursuivie par les

capitaux français et dont on retirera, plus tard, de sérieux bénéfices.

Ce ne sont pas les capitaux qui manquent à nos grandes entreprises, et le gouvernement refuserait-il l'autorisation à cette émission que cela ne donnerait pas un centime de plus dans ses caisses, ni pour les autres projets.

Qu'est-ce qui retarde la construction des canaux dérivés du Rhône? Sont-ce les capitaux? Les ponts et chaussées tiennent trop à la navigation du Rhône pour laisser dériver les eaux de ce fleuve.

Est-ce pour le canal des deux-mers que l'on doit abandonner le canal de Panama?

Mais, là encore, les ponts et chaussées ne sont pas disposés à donner un avis favorable et il faudra attendre encore longtemps leurs décisions.

Ce n'est pas assurément à Panama où nos capitaux seront mal placés, mais ce que l'on devrait demander au gouvernement, et cela avec instance, c'est de défendre les émissions de chemins de fer étrangers, d'emprunts pour des royaumes ou des républiques qui enlèvent nos capitaux pour développer le commerce et l'industrie des autres puissances, sans nous donner aucun avantage.

Quoi qu'on puisse dire, le canal de Panama ne restera pas en si bonne voie, car il est des entreprises qui paraissent au-dessus des forces ordinaires, mais qu'un génie peut accomplir.

DIMINUTION DU PRIX DU GAZ

Plusieurs personnes nous demandent de quelle manière nous comprenons la participation aux bénéfices de la Société et comment on pourrait l'appliquer. A ce sujet, nous publions la réponse que nous faisons à M. Corompt, que nos précédents articles sur la participation ont intéressé.

Monsieur A. Corompt, président de la Chambre syndicale des hôteliers, cafetiers et restaurateurs,

Monsieur,

Vous nous avez fait l'honneur de nous demander une note vous expliquant comment nous entendions faire participer les consommateurs de gaz aux bénéfices de la Compagnie, et dans quelle proportion se répartiraient ces bénéfices.

Votre corporation est certainement la plus importante de notre ville et la plus intéressée à cause de la grande consommation qu'elle fait du gaz, soit comme éclairage, soit comme chauffage. C'est celle qui mérite le plus que la Compagnie prenne en sérieuse considération les réclamations, et que la Commission municipale, qui sera nommée pour élaborer un traité avec la Compagnie, en accueille les observations, en se mettant en rapport d'une façon officielle avec les chambres syndicales chargées de soutenir les intérêts du commerce.

La Compagnie du gaz est, comme vous le savez, désireuse d'arriver à une entente, puisque l'opinion, à peu près générale, est qu'elle a inspiré les pétitions. Il sera donc aisé de lui faire entendre raison et de l'amener à un traité plus favorable aux consommateurs.

Généralement, les municipalités, quand elles ont à traiter, c'est-à-dire quand elles doivent accorder à une compagnie ou à une société un privilège, ne considèrent, malheureusement, que les intérêts de la ville et négligent presque toujours les intérêts des particuliers, des contribuables. Elles de-

mandent, il est vrai, une diminution de prix pour l'éclairage public, mais laissent de côté la partie intéressée et surtout intéressante, le consommateur.

Tout en prenant le plus grand soin des intérêts publics, il y a possibilité de favoriser les habitants, en les faisant, comme nous l'avons dit, participer aux bénéfices, et à notre avis, rien de plus facile.

Allant au-devant d'une objection que la Compagnie pourrait bien dissimuler les bénéfices, nous croyons qu'il est très difficile à une société anonyme de pouvoir falsifier ses écritures, qui sont soumises à la vérification des commissaires et qui doivent avoir la sanction des actionnaires. Ce qu'un particulier serait peut-être tenté de faire, un conseil d'administration ne le peut pas, car ce conseil ne pourrait dissimuler les sommes détournées.

Quelles doivent être les uniques préoccupations d'un conseil d'administration, si ce n'est de donner une équitable rémunération aux capitaux et de pourvoir à l'amortissement de toutes les sommes qui lui ont été confiées?

C'est principalement dans cet amortissement que nous trouvons une partie des bénéfices à distribuer aux consommateurs, car si la Compagnie a une période d'exploitation assez longue, la somme fixée pour cet amortissement sera plus faible, la somme afférente à cet amortissement devant se répartir sur toute la durée de l'exploitation.

Le reliquat des bénéfices ainsi obtenus deviendrait la propriété : moitié des actionnaires, moitié des consommateurs.

Lorsque cette somme serait suffisante pour pouvoir réduire d'un centime le prix du gaz, cette réduction serait immédiatement opérée.

En partant d'un prix à débattre que nous ne pouvons formuler, car nous ne connaissons ni les prétentions de l'administration municipale, ni vos desiderata, on arriverait rapidement à atteindre un prix qui donnerait satisfaction à tout le monde et qui dépasserait même les espérances qu'on peut concevoir dès aujourd'hui.

En admettant que cette combinaison soit adoptée, le monopole serait aboli et la Compagnie du gaz deviendrait une société en participation. Il n'y aurait plus lieu de redouter des réclamations et des plaintes; tous les particuliers usant du gaz deviendraient, par le fait du nouveau traité, des actionnaires de la Compagnie.

Toutes les années ou toutes les deux années, on réduirait le prix du gaz suivant les bénéfices acquis, et plus la consommation du gaz se généraliserait, plus vite on atteindrait le minimum tant désiré.

On redoute les monopoles et sans cesse on s'élève contre les privilèges. Cependant, sans monopoles on ne trouverait pas les fonds nécessaires aux grandes entreprises. Les capitaux deviennent chaque jour plus timides et les entreprises privilégiées seules ont pu donner aux actionnaires la rémunération des capitaux engagés.

Mais il y a aussi un grand point qu'il faut considérer comme très funeste, et c'est le seul danger des monopoles, la rédaction du cahier des charges.

Il ne faut pas tout donner d'un côté et rien de l'autre, et se livrer pieds et poings liés à la merci d'une Compagnie. Que les clauses et conditions du traité soient mûrement étudiées et surtout que l'on se réserve de temps à autre une révision des conventions, alors seulement il n'y aura aucun danger à accorder une concession pour une longue durée.

Du reste, l'éclairage au gaz semble toucher à son déclin; l'électricité arrive à grands pas et le talonne. Peut-être demain apprendra-t-on que le grand problème est résolu. Alors, que fera la Compagnie?

Devrons-nous, pendant dix-neuf années encore, rester dans le statu quo et nous contenter de ce pâle éclairage au gaz, pendant que les autres villes auront la lumière électrique?

Par ce nouveau traité, ne pourrait-on pas imposer à la Compagnie de faire pour Lyon ce que l'on fait partout ailleurs, et même avec succès, comme à Tours, l'installation

d'appareils électriques au moins dans les plus beaux quartiers?

Il y a certainement un parti à prendre, et nous comptons sur la sagesse de nos édiles pour résoudre favorablement et à la satisfaction de tout le monde cette question de diminution du prix du gaz.

Diminuer le prix actuel et marcher au progrès, c'est tout ce que nous désirons, et nous sommes convaincus que c'est aussi le but que vous poursuivez.

Agréé, Monsieur, etc.

Les Traverses métalliques

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que l'Etat mettait en adjudication quelques milliers de traverses métalliques pour des essais à faire sur un réseau. Les prix proposés étant supérieurs à 15 fr. l'adjudication n'a pas eu de suite, mais cet essai devant être fait à bref délai, une adjudication de gré à gré a eu lieu immédiatement après.

Saint-Nazaire a fait 109,45 pour les deux types Post et Vautherin; Saint-Chamond, 250 pour les deux types; Denain-Anzin, 150 tout profil a restant; Longwy, 175,40 les deux types; Acieries Nord et Est, 198 le type Post, 154,75 le type Vautherin.

L'Ancre de Saint-Dizier publie au sujet de cette adjudication un remarquable article de M. E. Chabrand, dont nous extrayons quelques passages.

« Pourquoi affecter aux expériences de deux types seulement une zone aussi étendue? Cette longueur de 30 kil. est-elle indispensable pour permettre une saine appréciation des résultats? N'eût-il pas été plus judicieux, si on voulait utiliser cette longueur de multiplier les types de traverses aux essais et de multiplier ainsi les points de comparaison? »

« D'autre part, pourquoi limiter ces essais à des types empruntés à l'étranger, alors que nous avons en France des systèmes nationaux tout aussi recommandables? Mais même répondra-t-on, les types proposés aux essais sont parents de l'ancien type Vautherin, un type français né aux forges de Fraisans. Oui, un type français que nous n'avons su, lors de ses essais, ni corriger, ni perfectionner, qui nous a déçu, que nous avons expulsé et dont la physionomie nous sourit aujourd'hui parce qu'elle est germanisée. »

« Eh quoi! ce type est-il meilleur aujourd'hui parce qu'il est retour de chez nos vainqueurs de 1870? Il est moins défectueux que lors de sa première apparition, je le concède, mais il est loin, malgré les perfectionnements dont il a été l'objet, de réaliser le support rêvé par les ingénieurs pour la voie. Aussi eût-il été prudent, à mon avis, de réduire la zone d'application, pour réduire dans la même mesure les chiffres de la colonne où le service des voies de l'Etat additionnera un jour peut-être ses mécomptes. Le type proposé par l'Etat n'est certes pas la traverse de l'avenir. Nos rails français ne sauront faire bon ménage durable sur la voie avec la cuve d'Elberfeld, avec le chapeau à rebord des chemins de fer prussiens. A ces saisons renversées, à ces sièges métalliques creux, sur lesquels l'Etat veut les asséoir, ils préféreraient encore de beaucoup leur vieille base en bois. dut-elle venir de Brandebourg ou de la Poméranie. »

« Dans son empressement à faire le bien, l'Etat semble avoir oublié certains détails. »

« La traverse laminée à profil variable est le type préconisé par M. Post, ingénieur des chemins de fer néerlandais. Laminée au trio, elle présente, on le sait, une section renforcée au point d'appui des rails. Cette surépaisseur de la table est obtenue progressivement au laminage; l'inclinaison du 1/20 y est donnée lors du passage de la traverse dans la dernière cannelure des cylindres finisseurs par une ingénieuse disposition de cette cannelure. Le repliement et l'épanouissement des bouts s'effectuent à la presse. »

« Ce profil est doux d'un laminage délicat, nécessitant la création d'un outillage spécial, coûteux. Le tracé des cannelures, comme le réglage des cylindres, exige une grande précision — car la position des saillies et

leur inclinaison demandent à être obtenues avec une exactitude mathématique. Lors de son voyage en Allemagne, M. Bricka a dû s'en rendre compte aux usines de Pörde.

« De plus, par son cahier des charges pour la fourniture de ces traverses, l'Etat stipule l'emploi du fer doux éliminant de l'adjudication, tout en les appelant à soumissionner la plupart de nos usines à fer.

« Il eût été plus sage, ce me semble, de choisir des types d'un laminage courant, d'une exécution facile à la portée de toutes nos forges et à la confection desquelles pouvait servir indistinctement le fer aussi bien que le métal homogène de nos usines de déphosphoration. Tous nos laminaires sans exception pouvaient dès lors concourir à l'adjudication et n'étaient pas contraints à de nouvelles dépenses par la création d'un outillage dont le sort est incertain. La lutte devenait plus égale, on évitait de créer un privilège.

« J'aurais désiré que l'Etat qui a fait deux fois preuve d'initiative, la première fois en essayant sur sa ligne de Niort à Montreuil-Bellay, la traverse française Paulet, dont la tenue sur les voies est parfaite, et cette fois-ci en ouvrant de nouveau la porte à la question, j'aurais désiré que l'Etat français, dis-je, abandonnât les sentiers battus et qu'aux profils polygonaux creux de l'Ecole allemande ou néerlandaise il opposât résolument des profils plus voisins de ceux de notre vieux parallépipède en bois, des profils à la fois plus simples, plus rationnels et plus logiques.

« J'aurais souhaité, pour l'honneur de notre vieux génie national jadis si fécond, j'aurais souhaité et toutes les forges avec moi auraient désiré voir du rapport de mission de l'éminent ingénieur délégué du réseau de l'Etat, M. Bricka, surgir une idée neuve et se dégager, pour le problème de la voie métallique, une solution réellement française. »

L'Etat ne s'arrêtera pas à ce premier essai et nous sommes convaincus qu'il facilitera de tout son pouvoir l'introduction des traverses métalliques dans la construction des chemins de fer. Pour notre région se serait une nouvelle source de travail, nous dirons même de prospérité.

M. Laur, député de la Loire, si dévoué aux intérêts de nos usines métalliques, organisée à Paris une exposition de traverses métalliques et demande les adhésions de tous les industriels qui s'occupent de cette question.

Le ministre de la guerre mettrait à la disposition des exposants le polygone de Versailles pour construire un chemin de fer dont toutes les traverses seraient en fer, et chaque exposant aurait 100 mètres de voie pour placer ses traverses. Un train mis gracieusement à la disposition des industriels circulerait en charge d'une manière continue sur cette voie et, l'on pourrait ainsi faire des études comparatives sur le meilleur système de traverses proposé.

Voilà le seul moyen pratique pour donner satisfaction à nos usines françaises et pour mettre en évidence l'utilité des traverses en fer. M. Laur qui a eu l'initiative de cette exposition la mènera certainement à bonne fin et peut être assuré du concours de tous nos maîtres de forges.

MINES DU VALGODEMARD

Canton de St-Firmin (Htes-Alpes)

(Suite)

Rapport de MM. Dormoy et Sens, ingénieurs des mines, sur la concession de St-Maurice.

L'étude minéralogique du Valgodemard a été faite avant nous par divers ingénieurs, et notamment par un ingénieur anglais fort distingué qui a consigné le résultat de ses observations dans une brochure imprimée à Grenoble.

L'auteur, M. Lukis, a pris la peine de diriger lui-même nos courses dans la vallée. Il nous a conduits sur tous les points qui ont été jusqu'à présent l'objet de travaux plus ou moins étendus ou qui se recommandent à de prochaines recherches par des affleurements intéressants. Nous avons pu de cette manière faire en une dizaine de jours une reconnaissance sérieuse et complète de toute la contrée, et nous avons constaté l'exactitude parfaite de la description qui en est donnée dans la brochure.

En matière de gisements métallifères, il est toujours difficile d'établir a priori un compte mathématiquement exact des produits à retirer; aussi nos observations nous nous prononcent sur le quantième des bénéfices qu'on pourrait immédiatement réaliser en exploitant les richesses mises à découvert dans la partie concédée du Valgodemard.

La concession dite de St-Maurice comprend 2,090 hectares (un peu plus de 20 kilomètres carrés), et sous cette étendue on a constaté, entre autres, plusieurs filons, dont trois parfaitement réguliers peuvent, dès à présent, être considérés comme fructueusement exploitables: l'un est de cuivre, les deux autres de galène.

Des autorités fort compétentes ont fait à plusieurs reprises, sur les minerais des trois filons, de nombreuses analyses dont les résultats authentiques ont été mis sous nos yeux. Il est certain que les plus faibles même d'entre ces résultats se présentent encore dans des conditions avantageuses au point de vue industriel, mais nous estimons que des analyses exécutées sur des échantillons isolés ne peuvent permettre d'appré-

cier la richesse exacte des gisements métallifères de ce genre.

Dans le cas qui nous occupe la teneur en argent étant l'un des principaux éléments des analyses, il faudrait, pour connaître mathématiquement cette teneur, qui est généralement très variable, dépouiller le filon d'une manière continue sur une surface assez grande pour en extraire 100 tonnes environ de minerai, puis soumettre ces produits à des essais industriels dans des usines convenablement installées, telles que Biache et Waast, dans le Pas-de-Calais, et Swansea en Angleterre; mais ce travail, on le comprend, ne peut être que l'œuvre d'une exploitation régulière et ne peut être entrepris par un explorateur qui, comme le concessionnaire, a voulu se borner à rechercher et à mettre à découvert les richesses contenues dans sa concession.

Cependant, depuis l'origine des recherches à St-Maurice, les abatages sur le filon de cuivre gris et sur l'un des filons de galène ont été poussés assez loin pour qu'on eût pu procéder à des essais de ce genre; malheureusement les travaux alternativement suspendus et repris ont été exécutés sans beaucoup d'ordre, il n'existait pas de halle pour le dépôt des minerais bruts, pas le moindre atelier de triage et de préparation mécanique. Les minerais les plus riches ont disparu, enlevés par les paysans ou entraînés par les eaux torrentielles. Il ne reste plus sur place, à l'entrée des galeries, que des quantités relativement restreintes de minerai de cuivre et de plomb (une valeur de quelques milliers de francs) dont la composition s'écarte sûrement trop de la composition moyenne du filon pour qu'elles puissent servir de base à des calculs sérieux.

Disons cependant que M. Lukis, avec son expérience des filons de cuivre gris, a cru pouvoir conclure à une limite inférieure du rendement de ce filon en faisant travailler 100 kilos de minerai préalablement débarrassé des parties les plus riches. Les prix du minerai obtenus par cette préparation sont constatés par une lettre de la maison de Swansea qui les a offerts.

Toutefois si, faute d'expériences faites sur une échelle suffisamment développée, nous croyons devoir nous abstenir de produire ici des chiffres de rendement, nous dirons avec M. Lukis que les trois filons principaux de St-Maurice se présentent dans d'excellentes conditions de continuité et de régularité. Le filon de cuivre gris notamment, exploré par des galeries étagées et par un puits sur une hauteur verticale de 45 mètres, présentant une épaisseur moyenne de trois mètres, a été suivi en affleurement sur une longueur de près de 800 mètres, ce qui est considérable. Au sol comme au fond des galeries, aux parois comme au fond du puits, nous avons fait sauter des mines qui, partout ont mis le minerai à découvert et partout le minerai, même dans les plus mauvais échantillons, présente des teneurs d'argent qui assurent une exploitation très avantageuse.

Les filons de galène ont été moins étudiés; mais tout fait présumer qu'ils fourniront une notable quantité de beaux minerais massifs, avec une sensible proportion d'argent; ils promettent d'ailleurs beaucoup de continuité et suivent presque parallèlement le filon de cuivre à quelques mètres de distance, seulement l'un au nord, l'autre au sud.

Nous augurons donc on ne peut plus favorablement des gisements de St-Maurice, et notre conviction est qu'ils méritent d'être sérieusement exploités. Nous conseillons vivement de les attaquer en poussant dans la profondeur des affleurements aujourd'hui reconnus des travaux d'abatage par galeries et par gradins. Ces travaux, en même temps qu'ils déterminent les aïlures principales des filons, éclaireront sur la direction à donner ultérieurement aux travaux, fourniront des minerais et permettront de se faire une idée exacte du rendement assurément très riche de la mine.

Le programme général des travaux devra être arrêté à l'avance et il faudra le suivre avec persévérance, car si on abandonne les positions primitivement choisies pour tenter de côté et d'autre de nouveaux travaux, on emploiera plus de temps et l'on dépensera plus d'argent.

Cela dit, le point qu'il convient d'attaquer selon nous, c'est celui qui est déjà le mieux connu et qui se trouve situé au-dessus du hameau du Roux. Les trois filons s'y trouvent étagés les uns derrière les autres, ils forment des plans verticaux à peu près parallèles à la vallée elle-même; ils pourront être recoupés tous par une galerie à travers bancs.

Les minerais, pour la plus grande partie, ne pourront être soumis à la fonte, ni même être vendus dans l'état où on les extraira des filons, on devra auparavant les bocarder et les laver, de manière à les enrichir à un degré convenable, ainsi que cela se pratique d'ailleurs dans toutes les mines métalliques.

Ces opérations se feront facilement au pied de la mine dans un atelier de préparation mécanique qui aura pour moteur l'eau de la Severaisse.

Or, si nos espérances se réalisent, l'exploitation est de nature à prendre de grandes proportions, et l'atelier devra par suite atteindre une importance considérable. Il sera donc convenable d'étudier dès à présent un projet d'ensemble pour cet établissement,

sauf à n'en construire, au début, que la partie indispensable pour les premiers travaux et les compléter ensuite au fur et à mesure du développement de l'exploitation.

Nous ne terminerons pas sans arrêter l'attention de la société qui se chargera de mettre en valeur les riches gisements de St-Maurice, sur la nécessité d'établir à la tête de ses exploitations un ingénieur qui joigne à la science pratique des mines proprement dite des connaissances théoriques et pratiques étendues dans la minéralogie, la géologie et la métallurgie. Ces connaissances étendues sont d'autant plus nécessaires ici que nous nous trouvons en présence d'une contrée métallifère qui donne les plus grandes espérances et qui se trouve vierge encore, non seulement de toute exploitation, mais encore de toute exploration sérieuse et suivie.

Epidémie de Tramways

Les demandes d'autorisation d'établir dans le réseau lyonnais de nouvelles lignes de tramways tombent comme grêle dans les bureaux de l'administration municipale et préfectorale.

Après le projet concédé de Lyon à Saint-Fons, celui en élaboration de Lyon à Bron, après le fantastique tramway qui doit entourer toute la banlieue lyonnaise d'un cercle d'acier, voici qu'on annonce une demande de concession pour trois nouvelles lignes qui serpenteront à travers la ville en empruntant l'itinéraire suivi par les Cars-riperts.

A quand aussi le métropolitain? ne désespérons de rien.

Nous sommes loin de blâmer toutes ces innovations certainement plus avantageuses pour le public qu'agréables à la Compagnie actuelle des tramways. Le bas prix auquel on fixe déjà le coût du transport de la gent humaine, ne laisse pas que de nous réjouir aux dépens de la Compagnie et il nous semble apercevoir à travers la grille de ses bureaux la triste figure que doivent faire ses administrateurs.

Dix centimes à l'intérieur et sur les banquettes pour un parcours fort long, engendreront une concurrence funeste à la Compagnie et utile au public.

En présence de cet abaissement spontané de tarif, la Compagnie des tramways sera bien obligée de mettre un terme à sa résistance ridicule, si elle ne veut pas enfin comprendre que ses prix dès lors exagérés n'ont plus leur raison d'être en présence surtout des bénéfices qu'elle accumule, et qui sont incontestables, nous en donnerons la preuve à nos lecteurs en publiant dans un de nos plus prochains numéros le *compte-rendu de l'exercice 1885*.

Nous formons des vœux pour que tous ces projets à bon marché se réalisent au plus tôt et qu'une concurrence sérieuse et loyale vienne enfin désillusionner une Compagnie qui se moque des conditions du cahier des charges.

Informations

Tramway mécanique des Cordeliers à Montchat et Bron

Le Conseil Général va être saisi de la question sitôt l'avis donné par le conseil municipal, en vertu de la loi de 1880.

Nul doute que ce projet, qui jusqu'ici a été favorablement accueilli, vu sa nécessité et ses avantages pour le troisième arrondissement, ne soit adopté séance tenante par le conseil municipal.

La Société chargée de son exécution est constituée, et nous pouvons annoncer que, par suite d'une heureuse combinaison, les titres peuvent se répandre partout.

A l'occasion du concours régional de Marseille, qui doit avoir lieu du 1^{er} au 10 mai, la Compagnie P.-L.-M. a décidé que des billets d'aller et retour, comportant une réduction de 25 0/0 sur les prix du tarif ordinaire, sont exceptionnellement délivrés pour Marseille, du 30 avril au 10 mai et ne seront valables pour le retour que jusqu'aux derniers trains de la journée du 11 mai.

Compagnie générale des Eaux

Nous apprenons que le Conseil d'administration de la Compagnie générale des Eaux, société anonyme au capital de 40 millions de francs, a, dans sa réunion d'avant-hier, décidé qu'il proposera à l'assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie, convoqués pour le 29 mai prochain, la distribution d'un dividende de 56 fr. bruts contre 55 fr. en 1884. Sur cette somme, aucun acompte n'a été payé jusqu'ici.

La Compagnie de l'Ouest-Lyonnais a adressé des propositions au conseil général de la Loire, pour la construction d'un chemin ne fer de Saint-Etienne à Mornant, localité où doit s'arrêter la ligne récemment ouverte de Lyon-Saint-Just à Vaugneray.

Le poids maximum des colis postaux doit être porté prochainement à cinq kilogram-

mes. Le prix de transport sera légèrement augmenté, sans cependant pouvoir dépasser un franc.

La ville de Limoges ouvrira, du 10 mai au 15 juillet, une exposition comprenant les sciences, les arts appliqués à l'industrie, une exposition rétrospective et une exposition pédagogique.

Les Céréales

La semaine dernière a eu lieu à Marseille une réunion de protestation contre le projet de surtaxe des céréales. La salle était trop petite pour contenir l'affluence nombreuse qui avait répondu à l'appel des convocats.

Deux cents personnes à peine, parmi lesquelles plusieurs membres des corps élus et des notabilités du commerce des céréales et de la minoterie, ont pu prendre part à la discussion.

Divers orateurs ont parlé contre le projet de nouvelles surtaxes proposées à la Chambre, disant que si ces lois étaient votées ce serait la ruine de Marseille et des autres ports d'importation, par suite un désastre pour la France entière.

Tous les orateurs ont conclu à la nécessité d'organiser une protestation très étendue par tous les moyens possibles contre les nouveaux projets.

La réunion a ensuite nommé une commission de 25 membres chargée de convoquer deux délégués de chaque corporation ouvrière dans le but de former un comité permanent de protestations.

Ce comité aura pour mission d'organiser de grandes réunions.

La séance a été levée à minuit, après l'adoption d'un ordre du jour protestant contre les surtaxes nouvelles et demandant l'abrogation de la loi du 28 mars 1885 sur les céréales.

Protestation des négociants en vins et spiritueux, débitants, etc., contre le projet de surtaxe de 58 fr. 75 par hectolitre d'alcool.

La Commission des Entrepositaires en vins et spiritueux, etc., a adressé à M. le Président de la Commission du Budget la pétition signée par les intéressés et accompagnée de la lettre ci-dessous.

Monsieur MAURICE ROUVIER, Président de la Commission du Budget — Chambre des députés — Paris.

Monsieur le Président, Nous avons l'honneur de vous adresser la pétition ci-jointe, signée par 526 négociants en vins et spiritueux, débitants, limonadiers, restaurateurs, maîtres d'hôtel, etc. de Nice et de Menton (Alpes-Maritimes).

Cette pétition a pour objet principal de protester contre la surtaxe de 58 fr. 75 par hectolitre d'alcool, proposée par le gouvernement dans le projet de loi présenté par M. le Ministre des finances à la date du 16 mars 1886.

L'application de cet impôt nouveau serait la ruine complète pour le commerce entier des vins et spiritueux dans notre région, comme d'ailleurs dans tous le reste de la France.

Aussi, sommes-nous certains que vous prendrez en très sérieuse considération les doléances exprimées par les habitants des Alpes-Maritimes, qui font appel, en cette circonstance, à la légitime influence que vous donnez votre compétence bien connue et la haute situation que vous occupez.

Ayant été chargés par les pétitionnaires de suivre jus qu'à son bout la marche imprimée, dès ce jour, à leur revendication, et désireux de répondre dignement à la confiance qu'ils nous ont accordée, nous vous prions, Monsieur le Président, de vouloir bien nous accuser réception de la présente lettre et de la pétition qui l'accompagne.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'assurance de notre considération.

La Commission.

Portugal. — Conseil aux importateurs.

On lit dans un rapport du Consul d'Allemagne à Porto que l'industrie indigène est en progrès; il existe plusieurs filatures de coton, qui approvisionnent toute la contrée et rendent difficile l'introduction des filés; les draps et les lainages communs se fabriquent également en grandes quantités.

On ne saurait trop recommander aux importateurs, d'après ce document, de n'entrer en relations avec les commerçants, surtout ceux des petites villes, qu'après avoir pris, en lieu sûr, des renseignements précis, et de ne pas s'en tenir à ceux de soi-disant agents d'affaires.

Il est également important d'envoyer, autant que possible, des catalogues et des prix-courants en portugais attendu que les langues étrangères sont peu connues dans le pays.

Usages commerciaux en Turquie d'Asie

Le consul d'Italie à Larnaca rapporte que les commerçants de l'île de Chypre emploient généralement dans leur correspondance le grec vulgaire, mais beaucoup connaissent le français et l'italien et peuvent à l'occasion faire une correspondance dans ces langues.

Les paiements se font, partie au comptant, partie avec un crédit plus ou moins long; en général les échéances sont à trois mois.

Les faillites sont très rares, la bonne foi et l'honnêteté se trouvent chez la plus grande partie des négociants cypristes, en cas de non paiement, il suffit d'accorder des délais, et le crédit se recouvre facilement. Si cependant la faillite se produit, il est bon de savoir que si le failli est sujet ottoman, on lui applique la procédure turque, s'il appartient à une nationalité, le failli est régi par la nouvelle loi locale, qui n'est autre que la loi anglaise.

CHRONIQUE FINANCIERE

Le 3 % est à 81,70; le 4 1/2 % fait 109,90. La plupart des valeurs suivent ce courant de la hausse. Le Crédit foncier est à 1,350; le dernier bilan démontre que les bénéfices bruts s'élevaient à 5,932,747 fr., en augmentation de 415,679 fr. Déduction faite de 49,218 fr. pour augmentation des frais généraux; les bénéfices nets atteignent 366,461 fr. Les obligations sont toujours très recherchées. Parmi les sociétés de crédit, notons encore la Société Générale. Ses actions échappent à la spéculation, les détenteurs conservent ces titres assurés d'un bénéfice qui va de jour en jour en augmentant. Les valeurs étrangères restent assez fermes. On demande les chemins de fer avec persistance.

L'emprunt nouveau fait 2,20 de prime et les résultats se traitent à 1,30. Italien, 97,52. Extérieure, 57,15. Turc, 14,37. Dette Egyptienne, 350. Valeurs de Crédit : Crédit lyonnais, 525. Banque ottomane, 529,37. Banque autrichienne, 485. Chemins de fer : Lyon, 1,225. Nord, 1,522,50. Orléans, 1,315. Midi, 1,430. Lombards, 233,12. Autrichiens, 487,50. Nord-Espagne, 336,87. Saragosse 278,12. Canaux : Suez, 2,127,50. Panama, 469,37. Fonderies : Terrenoire, 99. L'Horme, 120. Creuzot, 805. Franche-Comté, 99. Commentry-Fourchambault, 491. Mines : Loire, 204. Montrambert, 850. Saint-Etienne, 265. Rive-de-Gier, 17,75. Roche-Molière et Firminy, 1,160. Diverses : Gaz de Lyon, 1,060. Bateaux-Omnibus, 738,75. Omnibus et tramways de Lyon, 628,75. Valeurs en Banque : Trifail, 133,75. Lots tures, 36. Kursaal de Genève, 225. Obl. Trifail, 510. Barcelone direct, 256,25.

E. CHAZOTTES, GRAJD & C^{IE}
29, cours Gambetta, Lyon

Architecture Industrielle. — Installation d'Usines. — Electricité. — Recherches minières. — Etudes et Travaux. — Expertises. — Obtention de brevets français et étrangers. — Formation de Sociétés.

Cabinet de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

TABLEAU

DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

RHONE

Mairie de Lyon. — Lundi 3 mai, à 2 h. Direction d'artillerie de Lyon. Adjudication de 11,000 kil. de cuirs divers, comprenant un seul lot, dont la composition est indiquée ci-après, savoir : Cuirs de bœuf fauve lisse crouponné, de 4 m/m d'épaisseur et 2 m. 25 de longueur 9,000 kil. Cuirs de bœuf fauve grené crouponné, de 4 m/m d'épaisseur et 1 m. 55 carré 1,000 Cuirs de bœuf hongroyé, de 4 m/m d'épaisseur 200 Cuirs de bœuf noir crouponné, de 4 m/m d'épaisseur 400 Cuirs de vache grené échantillonné, de 3 m/m d'épaisseur 2,000 Cuirs de vache lisse échantillonné, de 2 à 3 m/m d'épaisseur 1,000 Cuirs de vache noir crouponné, de 2 à 3 m/m d'épaisseur 400 Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon. Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Lyon.

Sous-préfecture de Villefranche. — Lundi 10 mai, à 10 h. 1/2.

Chemins vicinaux

Chemins de grande communication 1er lot. — N° 9. — Amélioration de nivellement à l'entrée de Thizy. Mont., 4,414 fr. 55. A val., 86 fr. 45. — Caut., 150 fr. 2e lot. — N° 20. — Terrassement, empierrement et allongement d'aqueducs. Mont., 9,923 fr. 75. A val., 976 fr. 25. — Caut., 350 fr.

Chemins d'intérêt commun

3e lot. — N° 53. — Construction entre les vignes Gourdan (aux Saignes) et le chemin d'intérêt commun n° 34 (bourg de Lacenas). Mont., 4,603 fr. 39. A val., 396 fr. 61. — Caut., 160 fr. 4e lot. — N° 85. — Rectification entre la limite de Saint-Loup et le chemin d'intérêt commun n° 12 sur le territoire de la ville de Tarare. Mont., 24,629 fr. 39. A val. pour dépenses imprévues, cylindrage et surveillance des travaux, 1,360 fr. 61. Cautionnement, 900 fr. Le certificat de capacité sera visé huit jours au moins avant l'adjudication par l'agent voyer en chef du département. Renseignements à la sous-préfecture.

Mairie de Lyon. — Jeudi 10 juin à 2 h.

Adjudication des travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments communaux et services municipaux pendant la période du 1er juillet 1886 au 31 décembre 1888.

1^{re} série

1er lot. — Terrassements, maçonnerie, pierres de taille et ciment. Mont., 20,000 fr. — Cautionnement, 1,000 fr. 2e lot. — Charpente et menuiserie. Mont., 25,000 fr. — Caut., 1,250 fr. 3e lot. — Serrurerie. Mont., 8,000 fr. — Caut., 400 fr. 4e lot. — Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 20,000 fr. — Caut., 1,000 fr. 5e lot. — Ferblanterie, zine, plomberie et couverture en ardoises. Mont., 7,000 fr. — Caut., 350 fr.

2^{me} série

6e lot. — Terrassements, maçonnerie, pierres de taille et ciment.

Mont., 20,000 fr. — Caut., 1,000 fr. 7e lot. — Charpente et menuiserie. Mont., 15,000 fr. — Caut., 750 fr. 8e lot. — Serrurerie. Mont., 12,000 fr. — Caut., 600 fr. 9e lot. — Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 25,000 fr. — Caut., 1,250 fr. 10e lot. — Ferblanterie, zine, plomberie et couverture en ardoises. Mont., 8,000 fr. — Caut., 400 fr. Les devis et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à l'Hôtel-de-Ville (Bureaux des travaux de la Ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de neuf heures et demie à midi et de deux heures à cinq heures du soir.

BOUCHES-DU-RHON

Préfecture. — Lundi 17 mai, à 2 h. 1/2.

Port de Marseille

Fournitures nécessaires à l'établissement de voies ferrées sur les quais et môles du bassin de la Gare maritime et du bassin national. 1er lot. — Rails en acier fondu modèle P. L. M.-A. de la compagnie P.-L.-M. 2,290 tonnes). Cautionnement, 10,000 fr. 2e lot. — Eclisses en acier fondu, modèle P. M. 2 (93 tonnes). Cautionnement 600 fr. 3e lot. — Selles en acier, modèle P. M.-P. L. M.-A. et P. L. M.-A. (163 tonnes). Cautionnement, 1,500 fr. 4e lot. — Tirefonds en acier, P. L. M.-A. (47 tonnes). Cautionnement, 500 fr. 5e lot. — Boulons d'éclisses, modèle P. M. 2, en fer avec rondelles Grower, en acier. (22 tonnes 200 kilogram.) — Boulons pour cales, modèles 81 et 82, et boulons pour tasseaux en fer (58 tonnes). Cautionnement, 1,500 fr. 6e lot. — Cales-entretoises, en fonte, modèle 0-1 et 0-2 (123 tonnes). Cautionnement, 500 fr. 7e lot. — Changements, croisements et traversées de voies, modèle P. M. (176 tonnes). Cautionnement, 3,000 fr. 8e lot. — 50 plaques-tournantes de 4m40, modèle P. M., pour voies en passage à niveau, (639 tonnes 500 kilogram.) Cautionnement, 7,900 fr. 9e lot. — 50 plaques-tournantes 4m40, modèle P. M., pour voies en passage à niveau (639 tonnes 500 kilogram.) Cautionnement, 7,000 fr. 10e lot. — 53 plaques-tournantes de 4m 40, modèle P. M., pour voies en passage à niveau. (741 tonnes 850 kilogram.) Cautionnement, 7,000 fr. 11e lot. — 59 plaques-tournantes de 4m 40, modèle P. M., pour voies ordinaires. (622 tonnes 450 kilogram.) Cautionnement, 7,000 fr. 12e lot. — 25 plaques-tournantes de 3m 75, modèle P. L. M. pour voies ordinaires (182 tonnes 500 kilogram.) Cautionnement, 2,000 fr. 13e lot. — 20,300 traverses en chêne. — 27,500 tasseaux en chêne. — 330 mètres cubes de bois spéciaux en chêne. Cautionnement, 5,000 fr.

Nota. — Aucun soumissionnaire ne pourra être déclaré adjudicataire de plus d'un lot de plaques-tournantes. (Article 2 des devis relatifs aux plaques-tournantes.) L'adjudication ne sera pas faite au rabais sur séries de prix. Chaque soumissionnaire fixera dans sa soumission le prix auquel les fournitures lui seront payées. Pour le lot n° 5, le soumissionnaire fera deux prix spéciaux, un pour les boulons d'éclisses en fer avec rondelles Grower en acier et un autre pour les boulons de cales et de tasseaux. Pour le lot n° 13, le soumissionnaire fera trois prix différents, un pour les traverses en chêne, un autre pour les tasseaux en chêne, un troisième pour les bois spéciaux en chêne.

Tous les bois seront de provenance française. Tout le matériel métallique, rails, éclisses, etc., sera fabriqué en France avec des fers, aciers et fontes de provenance française. On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet : 1° Dans les bureaux de la préfecture, à Marseille ; Dans ceux de M. Robert, ingénieur des ponts et chaussées, à Marseille, quai de la Joliette (hôtel des services publics) ;

Préfecture. — 17 mai, à 2 h. 1/2.

Port de Marseille

Voies ferrées à établir sur les quais et môles du bassin de la Gare maritime et du bassin national. — Pose et ballastage des voies. Mont., 415,000 fr.

Bureau de bienfaisance de Marseille. — Mercredi 19 mai, à 4 h.

Travaux divers.

1er lot. — Peinture sur menuiserie. Mont., 1,000 fr. 2e lot. — Canalisation. Mont., 2,100 fr.

Mairie de Marseille. — Vendredi 21 mai.

Nettoisement des bâtiments communaux jusqu'au 31 décembre 1888. Mont., annuel, 5,000 fr.

DOUBS

Mairie de Besançon. — Mardi 4 mai, à 10 h.

Travaux d'écoles.

1er lot. — Construction d'un groupe scolaire à Velette. Mont., 64,400 fr. 2e lot. — Travaux à l'école de l'arsenal. Mont., 1,843 fr. 86. 3e lot. — Travaux à l'école de St-Quentin. Mont., 732 fr. 20.

Préfecture. — Jeudi 6 mai, 2 h.

Canal du Rhône au Rhin. — Quatre paires de portes en tôle et charpente aux écluses n°s 53, 54 et 55. Ferronnerie et charpente, montant 20,000 fr.

GARD

Préfecture. — Lundi 10 mai.

Entreprise générale des services des maisons d'arrêt, de justice, de correction et chambres ou dépôts du Gard et de la Lozère, pendant 3 6 ou 9 années, qui commenceront le 1er juin 1886. Caut., 10,000 fr.

HAUTES-ALPES

Préfecture. — Samedi 15 mai.

Routes nationales.

1er lot. — Route n° 85. — Réparations aux ouvrages d'art. Mont., 45,000 fr. 2e lot. — Route n° 93. — Réparations aux ouvrages d'art. Mont., 9,500 fr. 3e lot. — Route n° 34. — Ponceau de 3 mètres d'ouverture sur le torrent de l'Eglise et amélioration de la route aux abords. Mont., 5,000 fr.

HAUTE-SAVOIE

Magasins des tabacs de Rumilly. — Lundi 3 mai, 2 heures.

Construction d'un pavillon d'administration au magasin de tabac en feuille de Rumilly.

1er lot. — Terrassements, maçonnerie, plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 23,940 fr. 2e lot. — Charpente, menuiserie, serrurerie et couverture. Montant, 13,376 fr. 63. Travaux non adjugés, 1,550. — A valoir, 3,133 fr. 37 Total général, 32,000 fr.

Préfecture. — Mardi 11 mai, à 11 h.

Réparation à l'église de Massingy.

Mont., 8,109 fr. 45.

Préfecture. — Samedi 15 mai, à 9 h. 1/2.

Chemins vicinaux ordinaires.

1er lot. — Balme-de-Sillingy. — Ch. n° 3. — Rectification sur 1,626 mètres. Mont., 21,400 fr. 2e lot. — Chapelle-St-Maurice. — Ch. n° 1. — Rectification sur 969 mètres. Mont., 7,500 fr. 3e lot. — Lovagny. — Ch. n° 4 bis. — Rectification sur 1,350 mètres. Mont., 5,200 fr. 4e lot. — Sion. — Ouverture du chemin n° 6, sur 1,585 mètres 80. Mont., 15,601 fr. 5e lot. — Viuz-la-Chiésaz. — Construction du chemin n° 4 sur 815 mètres. Mont., 3,000 fr. 6e lot. — Chamonix. — Pont sur l'Arve et rectification du chemin n° 8 aux abords, sur 166 m. 15. Mont., 7,500 fr. 7e lot. — Chaumont. — Rectification du chemin n° 6 sur 1,599 mètres 87. Mont., 20,000 fr. 8e lot. — Ville-la-Grand. — Elargissement du chemin n° 8 sur 1,004 mètres 50. Mont., 6,800 fr. 9e lot. — Ballaison. — Construction des chemins n°s 13-20, sur 2,696 mètres 86. Mont., 22,000 fr. 10e lot. — Larringes. — Ouverture du chemin n° 5 sur 1,211 mètres 50. Mont., 15,500 fr. 11e lot. — Lugrin. — Rectification du chemin n° 1 sur 2,154 mètres 10. Mont., 23,000 fr. 12e lot. — Neuvocelle. — Elargissement du chemin n° 6 sur 739 mètres 05. Mont., 6,800 fr.

HÉRAULT

Préfecture. — Mardi 4 mai, 2 h.

Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux. — Construction de 21 maisons de garde, comprises dans la 5e section Saint-Pons, 6e section Riols, 7e section, Saint-Vincent, 8e section Olague et 9e section Colombières. Montant, 158,000 fr.

Mairie de St-Just. — Dimanche 9 mai à 2 h.

Construction d'un groupe scolaire.

Mont., 28,000 fr.

Préfecture. — Lundi 10 mai.

Entreprise générale des services des maisons d'arrêt, de justice, de correction et chambres ou dépôt du Gard et de la Lozère, pendant 3, 6 ou 9 années, qui commenceront le 1er juin 1886. Caut., 10,000 francs.

Mairie de Montblanc. — Dimanche 16 mai à 2 h.

Alimentation de la Petite-fontaine.

Mont., 5,500 fr.

Sous-préfecture de Lodève. — Lundi 17 mai, 2 h.

Chemin vicinal de petite communication n° 2. Construction entre le chemin de grande communication n° 9 et la parcelle 286 de la section B. Mont., 12,000 fr.

ISÈRE

Mairie de Lentiol. — Dimanche 16 mai, 1 h

Chemins vicinaux ordinaires n°s 1 et 2

Mont., 7,500 fr.

Mairie de Proveysieux. — Dimanche 23 mai à 11 h.

Chemin vicinal ordinaire n° 2, dit de la Croix Rectification entre le hameau de Planfrey dessous et la grange Gouret, sur 1,997 m. Mont., 17,000 fr.

JURA

Sous-préfecture de Poligny. — Lundi 3 mai, 2 h.

Travaux communaux. — (5 lots.)

Voir notre numéro du 11 avril pour le détail des lots.

Sous-préfecture de Saint-Claude. — Samedi 8 mai, 2 heures.

Travaux communaux

Etival. — Réparations à la maison commune. Mont., 5,239 fr. 15. Vilards-d'Héria. — Construction d'un puits dans la section du Grand-Villard. Mont., 1,470 fr. 80.

Préfecture. — Jeudi 13 mai, 2 h.

Travaux communaux

1er lot. — Saint-Maur. — Construction de fontaines. Mont., 25,024 fr. 47 c. 2e lot. — Chilly-le-Vignoble. — Construction de fontaines. Mont., 21,358 fr. 98 c. 3e lot. — Marigny. — Réparation à la maison d'école. Mont., 7,341 fr. 66 c. 4e lot. — Briod. — Construction d'une citerne. Mont., 2,433 fr. 34 c.

5e lot. — Revigny. — Réparations à la maison d'école. Mont., 894 fr. 22. 6e lot. — Aromas. — Construction d'une citerne et conduite d'eau à Montdidier. Mont., 2037 fr. 82 c.

PUY-DE-DOME

Mairie de Saint-Didier-d'Auvergne. — Dimanche 30 mai.

Construction des murs du cimetière.

Mont., 6,904 fr.

SAONE-ET-LOIRE

Mairie de Chalon-sur-Saône. — Mardi 11 mai. Entreprise du nettoyage et du lavage des effets d'habillement, de petit équipement et de couchage auxiliaire affecté aux hommes de l'armée territoriale et de la réserve, convoqués pendant les années 1886, 1887 et 1888.

SAVOIE

Préfecture. — Vendredi 7 mai, 3 h.

Chemins vicinaux ordinaires (14 lots).

Voir notre numéro du 25 avril pour le détail des lots.

Préfecture. — 7 mai, 3 h.

Travaux de routes et de chemins vicinaux. (10 lots) Voir notre numéro du 25 avril pour le détail des lots.

Préfecture. — Samedi 15 mai, à 1 h. 1/2.

Route départementale n° 4.

Reconstruction du pont d'Aiton sur l'Arc et rectification de la route aux abords sur 569 mètres. Mont., 99,500 fr.

Préfecture. — Samedi 15 mai, à 1 h. 1/2.

Travaux communaux. (4 lots)

Voir notre numéro du 25 avril pour le détail des lots.

Sous-préfecture d'Alberville. — Jeudi 6 mai, 2 h.

Chemins vicinaux ordinaires

1er lot. — La Giettaz. — N° 1. — Rectification sur 1,530 m. 40. — Mont., 18,200 fr. 2e lot. — Saint-Nicolas-la-Chapelle. — N° 2. — Rectification comme voie muletière sur 1,334 m. Mont., 3,216.

DIVERS

Le 3 mai. — Tribunal de Commerce. — Prolongement du chemin de grande communication n° 39. — 320,000 fr.

Le 4 mai. — Préfecture de l'Hérault. — Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux. — Construction de maisons de garde. — 158,000 fr.

Le 4 mai. — Presbytère de Saint-Julien, à Tours (Indre-et-Loire). — Travaux de la nouvelle chapelle Saint-Martin (10 lots). — 1,003,500 fr.

Le 8 mai. — Préfecture de l'Indre. — Ligne de Poitiers à Blanc. — Construction de stations. — 212,000 fr.

Le 8 mai. — Préfecture des Landes. — Chemin de fer de Mont-de-Marsan à Saint-Sever. — Construction du 2e lot. — 1,124,422 fr. 28 c.

Le 8 mai. — Paris. — Tribunal de Commerce. — Etablissement d'un canal d'amenée à l'usine de Maillot (Yonne). — 179,667 fr. 11 c.

Le 8 mai. — Paris. — Tribunal de Commerce. — Travaux de serrurerie pour la construction d'un lycée. — 950,984 fr.

Le 11 mai. — Préfecture de l'Eure. — Travaux sur le chemin de fer d'Evreux à Verneuil. — 350,000 fr.

Le 13 mai. — Préfecture du Loir-et-Cher. — Ligne de Tours à Sargé. — Tabliers en acier de 2 ponts. — 161,000 fr.

Le 14 mai. — Préfecture de la Seine-Inférieure. — Port de Fécamp. — Portes en tôles et portes-volets. — 170,000 fr.

Le 15 mai. — Préfecture du Nord. — Portes de Dunquerque. — Portes métalliques de l'écluse du barrage. — 110,000 fr.

Le 19 mai. — Préfecture du Var. — Rectification et construction de chemins vicinaux (5 lots). — 186,500 fr.

Le 20 mai. — Préfecture de la Côte-d'Or. — Amélioration du canal de Bourgogne, reconstruction de 12 ponts. — 210,000 fr. Jusqu'au 1er juin. — Mairie de Château-Thierry (Aisne). — Concours pour la construction d'un Hôtel-de-Ville. — 200,000 fr.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

AIN

Mairie d'Aarman. — On a adjugé les travaux de réparations aux maisons d'écoles, évalués à 3,600 fr. Buffet, à Ramasso par Ceyzeriat, adj. à 8 %.

HAUTES-ALPES

Préfecture. — On a adjugé à Digne les travaux de construction du canal de Manosque à la Brillanne, évalués à 70,000 fr. Guallo Joseph, à Volx, adj. à 34 %.

HAUTE-SAVOIE

Sous-préfecture de Bonneville. — On a adjugé les travaux d'agrandissement de l'église de Scionzier, évalués à 25,617 fr. Martinazza Jean, à Thônes, adj. à 6 %.

HÉRAULT

Mairie de Capestang. — On a adjugé la fourniture des matériaux d'entretien pour les chemins vicinaux ordinaires, évalués à 1,500 fr. par an. Lugague Louis, à Caugères, adj. à 21 %.

DOUBS

Mairie d'Arbouans. — Le 26 avril on a adjugé les travaux de construction d'un bâtiment, évalués à 2,194 fr. Jannina Jean, à Audincourt, adj. à 15 %.

DROME

Mairie de Valence. — Le 24 avril on a adjugé les travaux de réparation du théâtre. 1er lot. — Fumisterie. — 2,090 fr. Bouchallier, adj. à 6 %.

2e lot. — Ferblanterie. — 1,890 fr. 90. Landier, à Lyon, adj. à 35 %.

3e lot. — Serrurerie. — 4,095 fr. Sarnoux, adj. à 33 %.

4e lot. — Maçonneries diverses et réfection de façade en ciment. — 30,056 fr. 40. Maingonnat Pierre, à St-Etienne, adj. à 14 %.

5^e lot. — Menuiserie. — 12,514 fr. 75.
 Couty, adj. à 18 1/2 %.
 6^e lot. — Plâtrerie. — 3,414 fr. 72.
 Verrillac Adolphe, adj. à 22 %.
 7^e lot. — Peinture ordinaire et vitrerie. — 8,900 fr.
 Marantier, adj. à 31 fr. 50 %.

JURA

Mairie de Saint-Claude. — Le 24 avril on a adjugé les travaux de nivellement de la rue du Collège et l'établissement d'un canal évalués à 1,365 fr. 02 c.
 Cottanzoritti, rue du Collège, 4, adj. à 14 %.

LOIRE

Mairie de Saint-Etienne. — Le 24 avril a eu lieu l'adjudication des travaux de construction d'un égout sous la route de Roanne, évalués à 180,000 fr.
 Tabard François, à Montargis, place du Cerceau, adj. à 18 %.

PUY-DE-DOME

Mairie de Clermont-Ferrand. — On adjugé les travaux d'établissement d'une couverture au-dessus de la cour située entre les ateliers du matériel d'artillerie, évalués à 57,952 fr. 96 c.
 1^{er} lot. — Terrassement, 2,163 fr. 44 c.
 Michy Eugène, avenue Croix-Morel, n° 3, à Clermont-Ferrand, adj. au prix du devis.
 2^e lot. — Couverture, 6,906 fr. 39 c.
 Périsse Joseph-Hippolyte, rue François-Péron, n° 6, à Moulins, adj. à 28,75 %.
 3^e lot. — Charpente métallique, 41,078 fr. 65 c.
 Pommier Eugène, avenue Turanne, n° 3, à Limoges, adj. à 45,10 %.
 4^e lot. — Peinture, 7,034 fr. 48 c.
 Billy Annet, boulevard des Gergovia, à Clermont-Ferrand, adj. à 37 %.

Mairie de Clermont-Ferrand. — On a adjugé les travaux d'assainissement et aménagement de la place du marché Fontgèze, évalués à 13,000 fr.
 Dupérier Pierre, à Clermont-Ferrand, adj. à 9 %.
 Sous-préfecture de Riom. — Le 24 avril on a adjugé les travaux de construction d'un clocher à l'église de Saint-Angel, évalués à 16,737 fr. 09.
 Combeaud Gervais, à Ste-Christine, adj. à 16 %.

SAONE-ET-LOIRE

Mairie de Louhans. — On a adjugé les travaux d'entretien pendant 2 ans, des pompes alimentaires de la ville et des établissements publics évalués à 400 f. par an.
 Picard François, Louhans, adj. à 17 50 %.

Mairie de Mâcon. — On a adjugé les fournitures à faire pendant 3 ans pour le service des eaux de la ville.
 Roudière, à Mâcon, adj. à 16 %.

SAVOIE

Préfecture. — Le 24 avril on a adjugé les travaux de construction d'une école normale d'instituteurs à Chambéry.
 1^{er} lot. — Terrassement, maçonnerie, pierres de taille, plâtrerie, peinture et vitrerie, 200,000 fr.
 Michel et Guillon, à Chambéry, adj. à 4 %.
 2^e lot. — Charpentes en bois et couvertures, 52,000 fr.
 Barvus, à Annecy, (Hte-Savoie), adj. à 8 %.
 3^e lot. — Menuiserie et serrurerie légère 43,500.
 Lauridon Jean, aux Echelles, adj. à 16 %.
 4^e lot. — Grosse serrurerie, 29,000.

Pomarey, à Chambéry, adj. à 8 %.
 5^e lot. — Zinguerie et Plomberie, 1,000 fr.
 Délogé et Tournier, à Lyon, adj. à 30 %.

BREVETS D'INVENTION

Déposés à Lyon, du 23 au 30 avril 1886

23 avril. — Morel, un certificat d'addition au brevet n° 165,815 pour le perfectionnement dans le tamisage des matières sèches et humides, moulues ou pulvérisées.
 24 avril. — Michel Parent, pour un appareil métier destiné à la teinture des tissus.
 24 avril. — J. Thévenot, pour un appareil appliqué aux métiers à tisser, pour la fabrication de toutes étoffes bouclées par la trame.
 24 avril. — Villard et Besson, pour un appareil portatif pour la distillation à la fois ou séparément des matières solides ou liquides.
 24 avril. — R. Castoldi, pour des perfectionnements aux machines à laver.
 27 avril. — Maulhiès, pour un nouveau traitement des minerais et autres matières aurifères et argentifères.
 28 avril. — Richard et Petit-Girard, pour un atelage automatique pour wagons, wagonnets et tramways à vapeur.
 29 avril. — Henry, un certificat d'addition au brevet n° 170,419 pour un nouveau système de pliage pour tresses, rubans, etc.
 29 avril. — Henry, pour une planchette tournante pour l'enroulement et le déroulement des tresses rubans, etc.

COURS DES MÉTAUX

BOURSE DE LYON

Vendredi 29 avril 1886

	Pr. cours	D.
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog	115	125
Cuivre en lingot planche rouge	140	135
— — — — — jaune	123	135
Etain Banca	257	50
— Billiton	250	50
Plomb doux (première fusion)	34	36
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles	38	38
Zinc refondu (deuxième fusion)	34	38
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne	52	38
Zinc laminé en feuilles, autres autres marques	48	50
Fer en barres, au coke première classe	15	38
Sablierie (poterie)	27	38
Mercurie	490	500

Le gérant : R. POTY.

Imp. J.-B. MOSSET, c. de la Liberté, 70, Lyon

Etude de M^e Raymond COUCHOT, avoué, 16, rue Saint-Jacques, Etampes (Seine-et-Oise).

VENTE

Au palais de Justice d'Etampes, le mardi 4 mai 1886

DOMAINE DE GRAVELLES

Sis communes d'Étréchy et d'Auvers-Saint-Georges, près Etampes, comprenant notamment : **Château moderne style Louis XVI ; superbe parc de 125 hectares**, entièrement clos, traversé par la Juine, grands communs, corps de ferme et dépendances, pavillons, etc., bois, terres et prairies. En 20 lots avec faculté de réunion de tous ou plusieurs. — **Contenance totale : 410 hectares.** La gare d'Étréchy, ligne d'Orléans (une heure de Paris, service de banlieue) est à 500 mètres du parc. **Pêche, Très belle chasse. Faisanderie et Garenne.**

TOTAL DES MISES A PRIX : 868,000 fr.
 Faculté d'acquiescer le mobilier.
 S'adresser à M^es Raymond Couchot, qui délivrera les permis de visiter ; Bouvard, avoués à Etampes ; Bazin, notaire à Paris, 27, avenue de l'Opéra, et M. GILLET, administrateur à Paris, 92, rue de Richelieu.

Commission-Exportation

SPECIALITE DE VOLAILLES DE BRESSE BEURRES NATURELS

Concours de Coligny, 1882 ; de Bourg, 1883 ; de Dole, 1884. — Médailles de bronze, d'argent, d'or et d'honneur, obtenues à ces différents concours.

JEAN MORAND

Membre de la Société des agriculteurs de France Vice-président du Comice agricole de Bourg AUX FERMES DU POISIAT A BÉNY (Ain)

S'adresser à M. GILLOZ, expéditeur à Marboz (Ain).

MANUFACTURE DE PIANOS

Maison BROCHU

Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)

MÉDAILLE DE VERMEIL, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de pianos. — 20 % sur tous les modèles.

PIANOS NEUFS, depuis 550 fr., garantie dix ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. — Location depuis 6 fr. par mois.

PIANOS DE TOUT FACTEUR, mêmes conditions.

A VENDRE

Terrain de 4,800 mètres, quai de la Vitriolerie, joignant le viaduc du chemin de fer. 56 mètres de façade.
 S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Un industriel demande, pour donner extension à son industrie, à empunter 4 à 5,000 francs. — Garanties sérieuses sont offertes.
 S'adresser au bureau du journal.

400.000 francs sont demandés pour dix ans, en première hypothèque, sur Immeubles estimés 1,500,000 fr. Intérêts, 5 %.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

APRÈS FORTUNE FAITE

Un Produit spécial pour la désincrustation des chaudières à vapeur, exempt de tout acide ou tout autre corrosif dissimulé, économisant 20 pour cent de combustible et ayant trait à l'entretien du matériel.

Ce Produit, plusieurs fois médaillé, est employé avec succès depuis longtemps dans les principales usines.

La fabrication n'exige aucune connaissance spéciale.
 S'adresser au bureau du Journal.

PAPETERIE Henri VALLON
 Dépôt : 5, quai des Célestins LYON

SPECIALITÉS

Papiers d'écriture, d'impression, de dessin et de registres. Papiers et Bandes bordés deuil et couleur. Enveloppes en tous genres. Papiers anglais Cartons bristol mats et lustrés. Cartes blanches et deuil coupées à la mécanique.

Assortiment de Papiers de toutes sortes et de pliage.

DÉPOT DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES

NOILLIOPOR EXPORTATION

FORGES DE PONT-ÈVÈQUE
 VENNE (ISÈRE)
 ESSIEUX A PATINS (Brevetés S. G. D. G.)
 Le Patin enlevé dans la masse et non soudé, de toutes dimensions et formés, en fer fin et en fer extra-fin. FABRICATION SOIGNÉE
 ESSIEUX DE CHARRIÈRES
 En fer fin et extra-fin de tous poids, dimensions et formes. Marque de Fabrique : PONT-ÈVÈQUE
 EXPORTATION

HUILES MINÉRALES

DÉPOT GÉNÉRAL LYON — 87, rue Cuvier — LYON
 CLAUDY, Ingénieur

A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS
 (25 minutes des Cordeliers)

PROPRIÉTÉ ville et campagne A VENDRE. — Belle vue, bon air, comprenant Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE pour une affaire industrielle, un associé ou commanditaire pouvant apporter 60,000 francs.
 S'adresser au bureau du journal.

INDISPENSABLE AUX INDUSTRIELS

PARAPLUIE MICROMATIQUE

LE SEUL QUI n'embarasse plus se porte dans la poche ou à la ceinture

SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE

Dans son état il est supérieur 26c. Long. à tous les systèmes connus

On le trouve chez les principaux marchands et pour le dehors rue des Capucins, 48.

A VENDRE à Agen (Lot-et-Garonne) L'USINE DE BÉZIS

Vaste établissement de 8,360 mètres carrés pour la fabrication et la vente de Briques, Tuiles Curieuses, Chaux, Plâtres et Ciments. Affaire de premier ordre. Bonnes conditions et facilités de paiement. S'adresser à M. A. DELPRAT, agent d'affaires à Agen (Lot-et-Garonne).

FABRIQUE DE LINGERIE

Cours Gambetta, 19, Lyon

V^{ve} MAZARA

Trousseaux, Layettes, Tissus, Linge de table, Rideaux, Toiles, etc.

COMMISSION EXPORTATION

Un ingénieur, inventeur d'un appareil breveté pour chaudières à vapeur, demande un ASSOCIÉ SÉRIEUX, disposant de 8 à 10,000 francs pour tirer partie de cette invention, qui peut trouver de nombreuses applications dans les chemins de fer, la navigation et l'industrie.
 S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS

De MEYSSE, près LE TEIL (Ardèche)

Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.

Premières récompenses aux Expositions

MÉDAILLE D'OR

A l'Exposition internationale de Nice, en 1884

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE admise comme similaire des chaux du Teil par Pouts et Chaussées, Chemins de fer. Génie militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Egypte), etc.
 CEMENTS CRAPIER PORTLAND pour carreaux, dallages, enduits, etc.
 SPECIALITE DE CIMENT BLANC pour carreaux mosaïques.

Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier, à des prix très réduits, les chaux et ciment de Meysse, quelle que soit la quantité demandée.

S'adresser au directeur de la Société à Meysse (Ardèche), ou à MM. Dumoulin et Bigot, cours du Midi, 34, à Lyon.

DES BOISSONS GAZEUSES

GUIDE MANUEL DU FABRICANT
 Volume illustré de 80 planches indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie, chez tous les libraires et chez l'auteur HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOULET et C^{ie}, successeurs, 31, rue Boinod, à Paris (anciennement faubourg Poissonnière, 144). Prix : 5 francs.

FABRIQUE DE MOULURES & DE PARQUETS

Victor VISSAT

Rue des Docks (Lyon-Vaise)

Un JEUNE HOMME sérieux, instruit, demande à entrer dans une bonne maison industrielle ou commerciale comme employé intéressé. Il apporterait 50,000 fr.

PORTEUR JULES WEITZ
 ASSEMBLAGE BREVÉTÉ DANS TOUTS LES PAYS
CHEMIN DE FER PORTATIF
 A POSÉ INSTANTANÉE
 (VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)
 Pour Travaux publics, Mines, Plantations.
 MATÉRIEL POUR ENTREPRENEURS
 AGENTS DÉPOSITAIRES POUR LA FRANCE
 WAGONS PERFECTIONNÉS
 VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT
JULES WEITZ, 17, Cours du Midi, LYON
 Représenté à PARIS par M. P. REGNARD, Ing. r. Bayen, 59

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Administration : 42, rue de Châteaudun, Paris.

VENTE

MATÉRIEL ET DE MATÉRIEAUX

HORS D'USAGE

En dépôt aux magasins de Beillant, Tours, Orgères, Patay et à la gare de Commequiers.

Le public est informé que, le samedi 15 mai 1886, à dix heures du matin, il sera procédé, à l'administration des chemins de fer de l'Etat, par voie de soumissions cachetées, à la vente du matériel et des matériaux hors d'emploi ci-dessous énumérés :

1 ^{er} LOT	
Parc de Beillant et gare de Commequiers	
	t. k.
Rails et coupons de rails (acier)	142.531.280
Rails et coupons de rails (fer)	5.515.575.640
Ferrailles diverses	400.613.288
Vieilles fontes	1.083.246.506
2 ^e LOT	
Parc de Tours	
	t. k.
Rails et coupons de rails (acier)	20.489.000
Rails et coupons de rails (fer)	1.992.083.006
Ferrailles diverses	156.363.945
Vieilles fontes	123.174.700
3 ^e LOT	
Parc d'Orgères	
	t. k.
Rails et coupons de rails (acier)	62.949.470
Rails et coupons de rails (fer)	526.333.569
Ferrailles diverses	122.554.910
Vieilles fontes	64.812.835
Vieux fil de fer	1.621.509

Un lot d'objets divers comprenant : 3 pompes centrifuges ; 4 pompes Letestu ; débouvoirs, crépines, tuyaux et coudes en fonte, métal, caoutchouc et cuir pour pompes ci-dessus, cordages, etc.

Les cautionnements à verser en numéraire ou en rentes sur l'Etat et valeurs du Trésor sont fixés :
 Pour le 1^{er} lot à 14.800 fr.
 Pour le 2^e lot à 4.900
 Pour le 3^e lot à 1.600

Le soumissionnaire qui aura offert le prix le plus élevé pour l'ensemble des matières de l'un des quatre lots sera déclaré adjudicataire de ce lot par le conseil d'administration.

Les diverses matières ci-dessus indiquées devront être enlevées dans un délai de trois mois à partir du jour de l'adjudication.

Les concurrents pourront prendre connaissance des cahiers des charges, clauses et conditions générales du détail estimatif et des modèles de soumission :

A Paris, à l'Administration des chemins de fer de l'Etat (service des travaux neufs), 45, rue Saint-Lazare.

Avis essentiel. — Les soumissions doivent être remises sous double enveloppe : la première enveloppe à l'adresse de M. le directeur des chemins de fer de l'Etat ; la seconde, soigneusement cachetée et portant la raison sociale du soumissionnaire avec la désignation de l'adjudication à laquelle se rapporte la soumission. Toutes les soumissions devront être déposées à Paris, 42, rue de Châteaudun, au siège de l'Administration, le vendredi 14 mai 1886, avant midi. Celles qui ne seront pas parvenues dans le délai fixé ci-dessus seront considérées comme non avenues.
 Toute commission non timbrée sera rigoureusement refusée.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION

Pour être admis à soumissionner, les concurrents devront adresser à M. le directeur des chemins de fer de l'Etat, 43, rue de Châteaudun : Un récépissé en bonne et due forme, constatant le versement, soit à la caisse des dépôts et consignations, soit à la caisse générale des chemins de fer de l'Etat, soit chez les trésoriers-payeurs généraux, du cautionnement ci-dessus fixé.
 Ce récépissé devra être déposé en même temps que la soumission.

Paris, le 24 avril 1886.